

Comité syndical du 13 mars 2024

[DL2024_03/11](#)

VENTE EXCEPTIONNELLE DE BIENS MATÉRIELS

Le comité syndical de ValOrizon, légalement convoqué le **7 mars 2024**, s'est réuni, salle de l'Hémicycle, Hôtel du Département à AGEN, le **mercredi 13 mars 2024 à 10h00**, sous la présidence de M. Ludovic BIASOTTO.

CONSEIL DEPARTEMENTAL 47 : Ludovic BIASOTTO, Jacques BILIRIT, Philippe BOUSQUIER, Laurence DUCOS, Sophie GARGOWITSCH, Christine GONZATO-ROQUES, Françoise LAURENT, Valérie TONIN (8) ;

VAL DE GARONNE AGGLOMÉRATION : Marie-France BONNEAU, Pierre CAMANI, Gilbert DUFOURG, Jean-Claude DERC, Alain LERDU, Jacques PIN, Jacques VERDELET (7) ;

COMMUNAUTE D'AGGLOMÉRATION DU GRAND VILLENEUVOIS : Jacques BORDERIE, Michel LAVILLE, Christelle PRELLON, Jean-Eric ROSIER, Michel BRUYERE (5) ;

SMICTOM LGB : François COLLADO, Henri de COLOMBEL, Christian GIRARDI, Alain LORENZELLI, Didier SOUBIRON (5) ;

FUMEL VALLÉE DU LOT : Didier CAMINADE, Jacques PICCOLI, Jacques SEGALA (3) ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BASTIDES EN HAUT AGENAIS PERIGORD : Nathalie FOUNAUD-VEYSSET, Auguste FLORIO (2) ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES COTEAUX ET LANDES DE GASCOGNE : Audrey ARMELLINI, Michel PONTTHOREAU (2) ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LAUZUN : Jean-Pierre BARJOU, Emilien ROSO (2) ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE DURAS : Joël KLEIBER (1) ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES LOT ET TOLZAC : Ghislain GOZZERINO (1) ;

Nombre de conseillers en exercice : 36

Présents : Mmes BONNEAU, DUCOS, FOUNAUD-VEYSSET, GARGOWITSCH, LAURENT, PRELLON et TONIN, MM. BIASOTTO, BRUYÈRE, CAMINADE, DE COLOMBEL, FLORIO, GIRARDI, GOZZERINO, KLEIBER, LORENZELLI, PIN, ROSO, SEGALA, VERDELET (20)

Représentés : Mme ARMELLINI par M. SEGALA, M. BARJOU par M. ROSO, M. LAVILLE par Mme PRELLON, M. DERC par Mme BONNEAU, M. BOUSQUIER par Mme DUCOS, Mme GONZATO-ROQUES par Mme FOUNAUD-VEYSSET, M. COLLADO par M. GIRARDI, M. SOUBIRON par M. DE COLOMBEL, M. ROSIER par M. LORENZELLI, M. PONTTHOREAU par M. KLEIBER (10)

Quorum atteint

Secrétaire de séance : M. Alain LORENZELLI

Nombre de délégués présents : 20

Représentés : 10

TOTAL : 30

Etaient également présents : Mmes Julie FARBOS, Muriel FIGUEIRA, Gaëlle ALNO, Marie-Claude ARQUEY et M. Vivian BERNOS-USIETO

[DL2024_03/11](#)

VENTE EXCEPTIONNELLE DE BIENS MATÉRIELS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du Syndicat ValOrizon,

Considérant que dans le cadre de la réorganisation du stockage sur le site de l'Ecoparc et de la rénovation de l'ancien logement « bois », des luminaires et autres divers matériels ont été identifiés comme non utilisés et vendables,

Le Président propose de vendre ces biens à l'unité ou en lot, en fonction de leur état, pour un montant total compris entre 20 euros et 1 500 euros.

LE COMITÉ SYNDICAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ,

- Article 1 : **DÉCIDE** de fixer le prix de vente exceptionnelle de matériels pour un montant total compris entre 20€ et 1 500€ ;
- Article 2 : **AUTORISE** le Président à procéder à cette vente ;
- Article 3 : **AUTORISE** le Président à signer tous les documents relatifs à cette vente.

Résultats des votes

Suffrages exprimés :	30
Pour :	30
Contre :	0
Abstentions :	0

Publication/Affichage le 14 mars 2024

Fait à Damazan, le 14 mars 2024,

Le Président,
Ludovic BIASOTTO

Syndicat mixte
de valorisation et traitement
des déchets ménagers
du Lot-et-Garonne

ZAE de la Confluence
Chemin de Rieulet
47160 Damazan
t. 05 53 79 91 61
f. 05 53 79 86 26
contact@valorizon.com

www.valorizon.com

Siège social
Hôtel du Département
Direction Agriculture,
forêt et environnement
47922 Agen cedex 9

Syndicat mixte
de valorisation et traitement
des déchets ménagers
du Lot-et-Garonne

ZAE de la Confluence
16, route de Saint-Léon
47160 DAMAZAN
Tél. 05 53 79 91 61
contact@valorizon.com

www.valorizon.com

Siège social
Hôtel du Département
Direction Agriculture,
forêt et environnement
47922 Agen cedex 9